

tées aux règlements afin que les allocataires qui sont aussi admissibles à recevoir la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, lesquels sont d'ailleurs majorés, soient censés toucher le montant intégral des prestations auxquelles ils ont droit en vertu de ces programmes. Leurs allocations d'anciens combattants seront donc rajustées en fonction de leurs pensions de sécurité de la vieillesse et de leurs suppléments de revenu garanti, afin de porter leurs revenus au niveau autorisé.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans éprouver une très vive satisfaction personnelle que, tout en annonçant la majoration des pensions et des allocations d'anciens combattants, je me vois accorder le privilège de parrainer un projet de loi qui se propose de donner suite aux conclusions de la révision la plus complète de la loi sur les pensions qui ait été faite depuis un demi-siècle. La combinaison de ces trois éléments aura donné naissance à un ensemble homogène et complet de prestations destinées à ceux qui n'ont pas hésité à offrir leur vie pour défendre la patrie.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, après avoir attendu avec impatience, depuis 9 heures ce matin, la déclaration du ministre, j'ai été surpris de me voir remettre un document de trois pages voici cinq minutes. Je trouve encourageant qu'une augmentation soit accordée, mais je voudrais quand même qu'on nous dise pourquoi il a fallu attendre si longtemps pour décider d'augmenter de 10 p. 100 les pensions d'invalidité et de 15 p. 100 les pensions des anciens combattants qui n'ont bénéficié d'aucune augmentation depuis 1966. Cela me paraît tout à fait inconcevable.

Des voix: Bravo!

M. Marshall: Ce que je retiens surtout, monsieur l'Orateur, c'est que ce seuil de la pauvreté dont on nous rebat tous les jours les oreilles semble se situer quelque part dans les nuages dans l'optique du gouvernement.

M. McGrath: C'est trop peu et trop tard!

M. Marshall: Dans un discours prononcé à la Chambre en réponse à la motion présentée le 27 octobre par mon parti, recommandant instamment que le gouvernement mette en vigueur la loi pertinente, le ministre a dit que les rouages de la justice sont lents. Je me réjouis, comme, j'en suis certain, se réjouiront tous les députés et les milliers d'anciens combattants canadiens, de voir que les rouages de la justice se remettent en mouvement...

M. McGrath: Ils ont besoin d'huile.

M. Marshall: ...et que nous pouvons entrevoir un rayon d'espoir pour ces Canadiens méritants.

Il semblerait que la plupart des recommandations du comité des affaires des anciens combattants soient acceptables au gouvernement, dont les plus importantes se rapportent aux anciens combattants de Hong Kong et aux autres prisonniers de guerre ainsi qu'aux personnes à leur charge; aux augmentations des allocations versées à ceux qui sont exceptionnellement handicapés; aux infirmités secondaires; à la perte de l'usage d'organes pairs; à l'article visant la rétroactivité et à l'acceptation d'un organisme constitué à titre de compromis, qui sera chargé des demandes et des appels.

[L'hon. M. Dubé.]

Quant aux anciens combattants et aux prisonniers de guerre de Hong Kong, même si le Livre blanc déposé en août 1969, il y a plus d'un an, reconnaissait alors—bien qu'un amendement n'ait pas été présenté immédiatement pour accorder les prestations méritées, comme on l'avait reconnu, on dit, tout au moins,—et même si les prestations seront rétroactives, bien des anciens combattants qui ont exceptionnellement souffert, auraient pu avant de dépasser se réjouir et éprouver quelque satisfaction si justice leur avait été rendue, non pour eux-mêmes, mais pour leurs femmes et leurs enfants.

À la page 38 du Livre blanc sur la sécurité du revenu, monsieur l'Orateur, on fait allusion aux anciens combattants et aux rapports étroits entre les allocations versées aux anciens combattants et aux accidentés du travail. Je suis très désolé de voir que, 25 ans après que ces hommes dans la force de l'âge ont donné le meilleur d'eux-mêmes, le gouvernement prétende maintenant qu'ils n'ont pas combattu réellement un ennemi, qu'ils ont pas fait le sacrifice de leur vie, qu'ils n'ont pas été torturés dans les camps de prisonniers, mais que leur invalidité ou leur décès est «imputable à leurs fonctions»; c'est l'expression qu'il emploie. Je frémis d'horreur à constater qu'on songe à intégrer les pensions des anciens combattants au régime de pensions du Canada et à l'indemnisation des accidentés du travail. Cela m'ennuie, monsieur l'Orateur, et sans vouloir paraître pessimiste, il devient, à mes yeux du moins, de plus en plus évident que le ministère des Affaires des anciens combattants va être progressivement absorbé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est absolument inacceptable de mon point de vue et, j'en suis sûr, de celui du demi-million ou presque d'anciens combattants encore en vie et des personnes qui leur sont à charge. Il me reste à espérer que, malgré la froideur des bureaucratiques actuels, il leur restera assez de considération humaine pour ne pas oublier les anciens combattants canadiens.

Enfin, monsieur l'Orateur, dans un esprit de camaraderie, mon parti s'engage à approuver la présentation de ce bill et offre son entière collaboration pour le faire adopter rapidement. Nous sommes prêts à siéger nuit et jour jusqu'à ce qu'on lui fasse subir la troisième lecture et qu'on l'adopte.

Ce bill souligne de façon marquante notre reconnaissance envers environ un million de nos concitoyens pour leur dévouement et leurs services, mais il nous reste encore beaucoup à faire. Plusieurs mesures relatives aux anciens combattants devront être constamment réexaminées et réévaluées, monsieur l'Orateur. Je citerai seulement la marine marchande, les pompiers, et les forestiers de Terre-Neuve; nous devons aussi examiner la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, pour tenter d'aider ceux qui n'ont pas encore de logement convenable.

● (2.20 p.m.)

J'espère qu'avant trop longtemps, nous autres, députés, nous sentirons fiers d'avoir payé notre dette envers les vétérans canadiens, même si les rouages de la justice et du Parlement fonctionnent lentement.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, notre parti comprend que le ministre soit heureux de pouvoir présenter aujourd'hui un bill sur les